

COMPTE-RENDU de la REUNION du COMITE de QUARTIER

Secteur 5 : "Canebiers et environs"

**MARDI 17 MARS 2015 à 18 heures,
Ecole de Voile**

Etaient présents :

Monsieur le Maire

M. GIRAUD, adjoint, coordinateur des « comités de quartiers »,

Mme REBUFFEL, conseillère municipale, présidente du quartier,

M. RESTUITO, adjoint, président suppléant du quartier,

Mme ANSELMi, adjointe,

MM. HAUTEFEUILLE, PERRAULT et GUIBOURG, conseillers municipaux délégués,

Mme GIBERT, conseillère municipale,

M. RUIZ, directeur général des services,

M. BEY, directeur adjoint des services techniques municipaux,

M. NICOLA, chef de poste de la police municipale,

M. ILBERT, agent technique,

Mme PASCAL, responsable du service municipal de l'Environnement,

M. BORDI, agent du service des « comités de quartiers »

M. CHAMPSAUR, coprésident représentant les administrés,

Mme TURION, coprésidente suppléante, représentant les administrés

Mesdames et Messieurs les administrés.

Excusé :

Major ROBINET, représentant la brigade de Gendarmerie.

* * *

M. GIRAUD ouvre la 14^e session des Comités de Quartiers.

A l'appui d'un document PowerPoint, les principaux projets concernant la Commune dans son ensemble, puis plus spécifiquement le quartier, sont présentés.

LOGEMENTS

Les logements constituant la deuxième tranche sont en cours d'achèvement et devraient être livrés fin avril 2015.

Le dernier programme, en cours sur le terrain dit de « l'ancien hôpital », sera achevé dans le courant du deuxième semestre 2016.

ECOLE de VOILE

Des travaux de réaménagement intérieur ont été réalisés tels que la mise en conformité électrique, les peintures, la menuiserie, ainsi que la réfection du platelage en bois à l'extérieur, pour un montant de 48.000 €.

Prochainement, des équipements d'insonorisation seront mis en place afin d'améliorer l'acoustique de la salle.

CHEMIN de la FONTAINE du PIN

A la demande des riverains, deux ralentisseurs ont été réalisés, lundi 16 mars, sur cette voie, pour un montant de 9.420,72 € TTC.

Il est précisé que ces équipements sécuritaires ont été implantés suite à une étude topographique et en respect des normes en cours.

Même si cette solution n'est pas optimale et génère des désagréments, ces ralentisseurs constituent à ce jour le seul moyen pour ralentir les véhicules.

Les riverains sont informés de la différence entre les « plateaux ralentisseurs » (surface plus longue) et les « dos d'âne » (environ 4 mètres).

Dans le courant de l'année prochaine, la réfection de l'avenue Foch jusqu'à la route des Salins sera étudiée. A cette occasion, de nouveaux équipements sécuritaires pourront être envisagés tels que les feux qui se déclenchent au rouge dès que les véhicules dépassent la vitesse autorisée.

CURAGE des RUISSEAUX

Pour éviter tout débordement lors des fortes pluies, les équipes de la régie « environnement » entreprennent, trois fois par an, des travaux d'entretien et de curage de tous les ruisseaux de la commune.

SENTIER du LITTORAL

Comme chaque année, des travaux de réfection ont été entrepris sur le sentier du littoral.

De la plage des Canebiers à la plage de la Moutte : création de marches en pierre ou en bois, aplanissement et élargissement de passages, création de murets de soutien en pierre.

De la plage de la Moutte à la plage des Salins et aux limites de la commune : création de marches en pierre ou en bois et de deux garde-corps (7 et 9 mètres de long).

De même, une passerelle en bois hélitreuillée, un élargissement de sentier, une création de muret de soutènement, une mise en place d'un grillage de soutien et de garde-corps ont été réalisés.

La réfection et la pose de nouvelles ganivelles, durant l'hiver, ont été réalisées afin de retenir le sable et protéger la dune et la végétation.

Les services municipaux interviennent de façon régulière sur le sentier du littoral. Il s'agit d'un combat permanent car le site est très fréquenté et exposé à l'érosion naturelle.

PLAN COMMUNAL de SAUVEGARDE

La Commune, sans en être obligée, a décidé de créer un « plan communal de sauvegarde ».

Cette procédure a été élaborée de mars 2010 à octobre 2012, avec l'assistance de bureau d'étude PREDICT.

Cinq étapes ont été nécessaires :

- 1 – le recensement des risques auxquels la commune est exposée,
- 2 – la confection des cartes pour chaque risque,
- 3 – la gestion des risques,
- 4 – la mise en œuvre de la « cellule de crise »,
- 5 – l'installation du PC de crise.

Le « plan communal de sauvegarde » a été validé par délibération du 30 janvier 2014.

Sept risques ont été recensés sur la commune :

- 1 – inondation,
- 2 – submersion marine,
- 3 – tsunami,
- 4 – feu de forêt,
- 5 – incendie de bateaux dans le port,
- 6 – mouvement de terrain,
- 7 – sismique.

Une fois le risque identifié, l'alerte peut survenir de plusieurs sources :

- Préfecture,
- PREDICT,
- Météo France,
- Pompiers,
- Service d'astreinte.

Sur la base des informations transmises par les différentes sources, le Maire, le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques et le Directeur de Cabinet évaluent la situation et statuent sur l'activation du « plan communal de sauvegarde » et l'ouverture de la « cellule de crise » qui fonctionne selon un organigramme bien défini.

Un « Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs » (DICRIM) sera prochainement distribué aux administrés, notamment par l'intermédiaire du Saint-Tropez Info.

LA PAROLE AUX ADMINISTRÉS

Nuisance canine

Un riverain du chemin des Vanades déplore les hurlements nocturnes réguliers d'un chien.

La police municipale interviendra à ce sujet au niveau du propriétaire de l'animal.

Nouvelle numérotation

Il est regretté que certains administrés n'apposent pas la nouvelle numérotation. Ce manque d'information peut être préjudiciable, notamment en matière de sécurité.

Les services municipaux ne peuvent qu'inciter les personnes à mettre en place les nouveaux numéros. Il est difficile aux agents d'intervenir sur les propriétés privées.

Fibre optique

Après s'être renseigné auprès des services compétents, un riverain aurait appris l'extension du réseau de fibre optique, sur le territoire communal, en 2030. Cette réponse d'un professionnel ne peut être acceptable.

Il est proposé aux élus de faire preuve de ténacité auprès des instances concernées, notamment au niveau du Conseil Général.

La couverture de la fibre optique est définie au niveau national à partir d'un schéma. Des réunions ont déjà eu lieu à ce sujet. Tout est géré par le Département. Il est certain que cette mise en place représente un coût très élevé. SAINT-TROPEZ est dégroupé mais la fibre optique c'est autre chose.

Des courriers ont été adressés par Monsieur le Maire aux instances responsables. C'est un véritable problème pour les résidents et les visiteurs. Le dossier reste suivi.

Monsieur le Maire tient à informer les participants que la commune n'est pas retenue comme prioritaire en raison de la faible densité de sa population.

Snack de l'Ecole de Voile

Une personne fréquentant ce site souhaite connaître son devenir.

Cet établissement, réservé aux élèves du club nautique, à leurs parents et aux personnes accompagnantes, sera rouvert durant la prochaine saison.

Les élus souhaitent maintenir ce service en rappelant toutefois que son but principal doit être respecté. Il ne faut en aucun cas que la vente de boissons et autres engendre une concurrence avec les autres commerces saisonniers.

Circulation

Les riverains rappellent que durant l'été dernier, chaque nuit, des courses de voitures avaient lieu dans le quartier, entre 4 heures et 5 heures du matin.

Il est indispensable que les administrés préviennent immédiatement les services de police lorsque de tels faits se produisent.

Mouillage organisé

Des précisions sont demandées concernant ce sujet, dans la baie des Canoubiers.

Monsieur le Maire rappelle qu'une zone de mouillage organisé est très complexe à organiser. Sur le principe, un grand nombre de personnes sont d'accord mais en pratique, il faut reconnaître que la baie reste un des derniers espaces de liberté pour les tropéziens.

Suite à un sondage réalisé, le projet n'est pas vraiment accepté. Toutefois, d'ici deux ou trois ans, des dispositions réglementaires devront être prises.

Au niveau administratif, la gestion peut être soit confiée à un prestataire privé par délégation de service public, soit gérée en régie municipale. La rentabilité financière de l'opération semble difficile à assurer.

De plus, dans le cadre du plan d'aménagement d'ensemble du Nouveau Port, un petit troisième bassin sera créé afin d'organiser la circulation de la gare maritime, du club house, de la station essence et de la base technique (chantiers), entre autres.

Concernant la baie des Canoubiers, cela reste un lieu abrité, essentiellement fréquenté par des bateaux de petite et moyenne taille et surtout par les tropéziens. Cet aspect doit être pris en compte.

Hélicoptères

Les riverains souhaitent connaître la suite réservée à la problématique des hélicoptères dans le secteur.

Monsieur le Maire informe les participants d'un problème nouveau dans ce dossier. Compte-tenu des nuisances générées par le dispositif du Pin Maria, les mouvements étaient répartis sur trois hélisurfaces dites « responsables » : le Pin Maria, le Capon et le Pilon. Sur chaque zone, quatre mouvements journaliers étaient autorisés.

Suite à la fermeture par la Préfecture de l'hélisurface de Capon, pour des raisons d'urbanisme, la Préfet, en réunion, avait indiqué son souhait de voir les mouvements répartis sur les deux sites du Pin Maria et du Pilon.

Le Pilon est très sensible et Monsieur le Maire s'y est formellement opposé. Concernant le site du Pin Maria, huit mouvements journaliers sont inacceptables pour les riverains.

Par la suite, un projet d'arrêté a été soumis dans lequel les mouvements du Pin Maria n'étaient plus limités mais au contraire augmentés à 10 voire 12 par jour lorsque les vols interviennent avant 19 heures.

Il s'agit d'un véritable problème. La solution actuellement proposée par les services de l'Etat est inacceptable et certainement pas cautionnée par Monsieur le Maire. L'opposition de la commune a d'ailleurs été signifiée au Préfet.

Cette année encore, l'Observatoire se réunira chaque semaine sur ce thème. A cette occasion, les différentes parties prenantes étudieront l'impact des dispositions arrêtées.

Il a également été demandé aux élus de définir une autre hélistation, en remplacement de celle du Pilon. Malgré des recherches et des contacts, il n'a pas été possible d'identifier un nouveau site qui générerait le moins de nuisances possible.

Il est impératif que les mouvements soient répartis sur les autres communes, notamment RAMATUELLE dont le territoire est trois fois plus important que le nôtre. Mais M. BRUNO n'est pas favorable à cette proposition. Sa position est tout à fait compréhensible.

L'ensemble des communes est sur concerné par ce sujet sensible et travaille en collaboration.

Un riverain relève le problème des nuisances qui se trouve accentué lorsque les hélicoptères approchent l'aire d'atterrissage en rasant le sol. Des mesures de contrôle devraient être appliquées afin de faire respecter la procédure qui préconise l'arrivée à la verticale.

La police de l'air ne relève pas de la compétence du Maire. L'élu peut seulement alerter le Sous-Préfet et faire remonter les problèmes. La Direction Générale de l'Aviation Civile et la Direction de la Gendarmerie du Transport Aérien sont en charge de ces contrôles.

Des progrès considérables sont à noter au fil des années. Les maires et les associations ont réussi à créer une relation étroite entre les administrés, les élus, les professionnels et les services de l'Etat.

Il y a également les problèmes générés par les hélisurfaces privées. A ce niveau, il est difficile d'encadrer les mouvements mais il ne faut pas que ces dernières se transforment en hélisurfaces commerciales.

L'action des administrés est très importante. Il faut absolument faire remonter les problèmes en temps réel.

Ralentisseurs chemin de la Fontaine du Pin

Un riverain proche de ces équipements souhaite avoir des précisions concernant leur positionnement car il se trouve considérablement gêné par les nuisances sonores générées.

Les ralentisseurs ont été mis en place en tenant compte des contraintes géométriques et des règles en vigueur.

Monsieur le Maire rappelle l'importance du respect de la réglementation en la matière car sinon des recours pourraient être engagés et la responsabilité de la Ville mise en cause.

Débroussaillage

Des précisions sont demandées concernant la réglementation à appliquer au niveau des haies qui bordent les chemins communaux ou les voies privées.

Cette disposition relève du Code Rural. Si la haie est implantée à 50 centimètres de la limite séparative, elle ne peut pas être plus haute que 2 mètres. En revanche, si les végétaux sont plantés à plus de 50 centimètres de la limite, il n'y a aucune limite de hauteur.

L'exemple cité relevant du domaine privé, l'entente entre voisins est préconisée.

Aire de Déchets Verts

A l'occasion de la dernière réunion de quartier du mois de novembre 2014, le problème rencontré par les professionnels au niveau de la décharge de leurs déchets avait été évoqué. De plus, il serait judicieux de préciser la qualification de « professionnels ».

Monsieur le Maire informe les participants que ce sujet a été à nouveau évoqué, la semaine dernière, en Conseil Communautaire. Des aménagements permettront aux professionnels de déposer les déchets verts en fonction de normes de volumes et de périodicité de broyage bien définies. Le travail est en cours.

Sécurité

Un habitant du « Parc des Salins » souhaite avoir quelques précisions sur les statistiques en matière de cambriolages dans le secteur et les moyens de surveillance mis en place.

La Gendarmerie a mis en place un dispositif permettant aux administrés de signaler leurs départs. Il est fortement recommandé d'accomplir cette simple formalité. Les gendarmes patrouilleront ainsi régulièrement dans le secteur des habitations concernées.

La Police Municipale n'a pas pour mission de surveiller les résidences privées mais par contre, le travail de la brigade de nuit, en liaison avec la Gendarmerie, est très important. Il constitue un maillage de sécurité.

Il est rappelé que les administrés peuvent à tout moment contacter la Police Municipale, en cas de problème.

Championnat du Monde de Hobby Cat

Des inquiétudes sont formulées par un administré concernant l'organisation de cette manifestation, dans le secteur de la baie des Canoubiers.

Monsieur le Maire intervient pour souligner la grande qualité de cet événement qui est organisé par la Société Nautique et le Club House durant une semaine au mois de juin.

Les compétitions ne « privatiseront » pas toute la baie. Des limites seront définies comme à l'occasion de toutes les courses nautiques telles que « Les Voiles » par exemple.

* * *

La séance est levée à 19 heures 30.

La Présidente du Quartier,

Claudie REBUFFEL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Rebuffel', written over a horizontal line.